

Recu en préfecture le 14/09/2020

1 4 SEP. 7020

ID: 060-200066975-20200902-DEL2020CC04079-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°: 2020-CC-04-079

DESIGNATION D'UN **DELEGUE POUR LE SUIVI** DE LA PROBLEMATIQUE DES FEUX DE CULTURE

L'an deux mille vingt, le mercredi deux septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Mont L'Evêque, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Siégeaient à l'assemblée :

\* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)

\* Monsieur BARON Jean-Marc (Senlis)

\* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)

\* Madame BENOIST Magalie (Senlis)

\* Monsieur BIJEARD Patrice (Senlis)

\* Monsieur BLOT Laurent (Montépilloy)

\* Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice: 44

présents: 39

votants: 43

SEANCE

**DU 2 SEPTEMBRE 2020** 

\* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)

\* Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg Ognon) suppléant de Laurent NOCTON

\* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)

\* Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)

\* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)

\* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)

\* Monsieur GAUDUBOIS Patrick (Senlis)

\* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)

Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)

\* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)

DATE DE CONVOCATION:

26 Août 2020

Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)

\* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)

\* Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines)

Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)

\* Monsieur LESAGE William (Chamant)

SECRETAIRE DE SEANCE

Jean Marc BARON

\* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis) \* Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)

\* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)

\* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)

\* Monsieur MELIOUE Jacky (Fleurines)

\* Madame MIFSUD Florence (Senlis)

\* Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre (Senlis)

\* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)

\* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)

\* Monsieur PLASMANS Marc (Rully) suppléant de Madame Viviane TONDELLIER

\* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)

\* Monsieur REIGNAULT Patrice (Senlis)

\* Madame REYNAL Sophie (Senlis)

\* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

\* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

\* Monsieur SICARD Bruno (Borest)

## Pouvoirs:

- \* Madame BONGIOVANNI Julie (Senlis) à Monsieur Patrick GAUDUBOIS (Senlis)
- \* Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève) à Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Monsieur BOULANGER Damien (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)

Envoyé en préfecture le 14/09/2020

Reçu en préfecture le 14/09/2020

Affiché le 1 4 SF

1 4 SEP 2020

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence | ID: 060-200066975-20200902-DEL2020CC04079-DE suit(vent):

\* Madame BONGIOVANNI Julie (Senlis) - excusée

- \* Monsieur BOULANGER Damien (Senlis) excusé
- \* Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève) excusée
- \* Madame PIERA Pascale (Senlis) non excusée

\* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) - excusée

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg Ognon) représenté par son suppléant Monsieur CLEREL Francis.
- \* Madame TONDELLIER Viviane (Rully) représentée par son suppléant Monsieur Marc PLASMANS

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 39 présents dont 4 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et déclare les membres de l'assemblée délibérante installés dans leur fonction de conseiller communautaire.

## Exposé des motifs

Par le courrier en date du 18 juin 2020, Monsieur le Préfet de l'Oise invite à désigner un représentant pour le suivi de la problématique des feux de culture. Ce correspondant sera destinataire de toutes les informations utiles, des alertes et sera le correspondant privilégié du service départemental d'incendie et de secours de l'Oise.

Il convient donc de désigner <u>le représentant</u> de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise pour le suivi de cette problématique.

## Délibération

<u>Vu</u> l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

<u>Vu</u> le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.);

<u>Vu</u> le courrier en date du 18 juin 2020 de Monsieur le Préfet de l'Oise ;

<u>Considérant</u> que notre Département doit développer une culture de la prévention du risque d'incendie des espaces naturels ;

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT DE DESIGNER**, à l'unanimité, en tant que représentant de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise pour le suivi de la problématique des feux de culture :
  - o Monsieur Alain BATTAGLIA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu De la transmission en Sous-préfecture,

Le: 14 SEP, 2020

Pour extrait certifié conforme, Fait à Senlis,

1 1 SEP. 2020

Et de l'affichage le :

1 4 SEP. 2020

Le Président,

Guillaume MARECHAL

Envoyé en préfecture le 14/09/2020

Reçu en préfecture le 14/09/2020

Affiché le 1 4 SEP. 7070 ID: 060-200066975-20200902-DEL2020CC04079-DE